

sentée par M. Le Libon, qui prit le titre de directeur intérimaire¹. M. Le Libon n'exerça ses fonctions que jusqu'au 12 octobre, date du décret de Tours qui réunit l'administration des postes à celle des télégraphes, sous la direction unique de M. Steenackers.

M. STEENACKERS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
(12 OCTOBRE 1870).

Cette mesure nouvelle, qui ne devait recevoir que 8 années plus tard sa consécration définitive, parut s'imposer à un moment où la concentration dans les mêmes mains de tous les moyens de communication ne pouvait qu'être profitable à la défense en assurant l'unité absolue d'action. Il en résultait aussi une plus grande facilité pour les deux services de se prêter un mutuel concours dans l'œuvre commune de la délivrance. Les récits qui vont suivre en donneront d'ailleurs la preuve.

CORRESPONDANCE ENTRE PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.

La tâche qui incombait tant à M. Steenackers qu'à M. Rampont n'était pas aisée : les correspondances avaient augmenté d'une façon considérable et leur transport ne pouvait s'effectuer qu'à la condition de changer sur quelques points, chaque jour, la direction des courriers. D'un autre côté, dès le 19 septembre, l'investissement de Paris était à peu près complet et le cercle qui enserrait la ville allait de jour en jour devenir plus étroit.

M. Rampont concentra ses premiers efforts sur l'établissement de nouveaux moyens de communication avec les départements. Il fut secondé pendant quelques jours par M. Vandal, qui, sur la demande même du gouvernement, avait consenti à conserver provisoirement son poste dans l'intérêt de la défense². C'est ainsi que furent organisés des services de voitures et de piétons au moyen desquels on espérait tromper la vigilance de l'ennemi. M. Rampont s'occupa enfin de la correspondance par ballons.

à l'Assemblée constituante et fut persécuté lors du coup d'État de décembre. Il échoua aux élections de 1866, mais en 1869, il fut envoyé par ses concitoyens au Corps législatif, où il siégea parmi les députés républicains et vota notamment avec eux contre le gouvernement impérial au moment de la déclaration de guerre.

1. Rapport de M. Lallié sur les actes du gouvernement de la Défense nationale (*Journal officiel*, séance du 22 décembre 1872).

2. *Journal officiel* du 11 septembre 1870. — En prévision du blocus de Paris, M. Vandal changea le point d'attache de diverses lignes de bureaux ambulants.